



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Première session ordinaire
Rome, 25-27 février 2019

Distribution: générale	Point 5 de l'ordre du jour
Date: 19 février 2019	WFP/EB.1/2019/5-B
Original: anglais	Questions de politique générale
	Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

1. La présente note d'information fait suite au point soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018 (WFP/2018/EB.2/5). Elle vise à fournir des précisions sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279¹ de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et ses incidences financières et autres pour le PAM, et est présentée pour information au Conseil à sa première session ordinaire de 2019 à la demande du Bureau. Cette note porte en particulier sur l'état d'avancement de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la nature de la participation en cours du PAM aux efforts de réforme et les conséquences de la réforme pour le PAM sur le plan aussi bien des possibilités offertes que des risques.

Introduction

2. Les divers éléments de la réforme progressent à des rythmes différents, et évoluent encore pour certains d'entre eux. Un système redynamisé des coordonnateurs résidents, qui comprend la mise en place du Bureau de la coordination des activités de développement, a été lancé le 1^{er} janvier 2019. Un document d'orientation sur les obligations à l'échelle nationale, régionale et mondiale, le cadre de gestion et de responsabilisation, ainsi que des directives sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sont en cours d'élaboration. Un document stratégique à l'échelle du système, un pacte de financement conclu entre le système des Nations Unies pour le développement et les États membres, un examen des bureaux multi-pays et la deuxième phase d'un examen régional

¹ Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 31 mai 2018, Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/72/279).

Coordonnateurs responsables:

M. A. Abdulla
Directeur exécutif adjoint
tél.: 066513-2401

Mme C. Ushiyama
Directrice
Bureau de New York
courriel: coco.ushiyama@wfp.org

sont en cours et devraient être achevés d'ici à avril 2019 pour examen lors du débat du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles de développement, qui aura lieu du 21 au 23 mai 2019. Le renforcement de la reddition de compte à l'échelle du système et les efforts visant à harmoniser les modalités de fonctionnement et à partager les locaux devraient se poursuivre jusqu'en 2021.

3. Le PAM apporte son soutien et reste fermement attaché aux objectifs de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, réforme qu'il considère comme un moyen d'améliorer les résultats sur le terrain et d'aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Le PAM poursuit sa collaboration active au processus de réforme, y compris à New York, au Siège et sur le terrain. Le Directeur exécutif du PAM continue de coprésider le Groupe des innovations institutionnelles chargé de promouvoir l'harmonisation des modalités de fonctionnement et la mise en commun des locaux. En outre, le PAM soutient activement l'équipe de conception des PNUAD. Il a notamment contribué à certains aspects de la rédaction des nouvelles directives sur les PNUAD et participe directement et de manière constructive à l'élaboration de produits clés, dont le pacte de financement et le cadre de gestion et de responsabilisation, et aux travaux du Comité directeur mixte afin de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement.
4. Une équipe spéciale principale du PAM chargée de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui aborde les domaines fonctionnels de l'organisation de manière transversale, continue de prendre une part active aux efforts de réforme, ce qui permet d'adopter un point de vue intégré lors de l'information de la haute direction sur les évolutions et leurs conséquences pour le PAM.
5. Le PAM travaille actuellement avec des organismes apparentés et les autres organismes ayant leur siège à Rome à la mise en place d'approches communes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Son travail avec les organismes ayant leur siège à Rome s'inscrit dans une collaboration et une coordination plus larges, dans le cadre d'un Groupe consultatif de haut niveau, portant sur des questions telles que le plan d'action conjoint conclu entre ces organismes, le plan d'action conjoint pour le Sahel et les plans d'action conjoints établis dans certains pays.

Degré de préparation du PAM à la réforme

6. Le PAM a organisé un deuxième atelier au Siège le 30 novembre 2018, au cours duquel des responsables au niveau du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays ont débattu des conséquences de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la marche à suivre pour anticiper la réforme et s'y préparer et ont recherché des domaines de collaboration constructive. Les participants à l'atelier sont convenus d'une série de mesures à engager, notamment l'élaboration de directives à l'intention des représentants dans les pays, et mis en évidence certaines possibilités de collaboration.
7. Le PAM participera plus activement au système des coordonnateurs résidents à tous les niveaux dans le cadre des efforts visant à renforcer la responsabilité collective du système. Trois membres du personnel du PAM assurent actuellement les fonctions de coordonnateur résident. Le PAM encouragera son personnel à saisir des possibilités de carrière au sein du système des coordonnateurs résidents et les y aidera. À cet effet, il appuiera les candidatures des hauts responsables aux postes de coordonnateurs résidents et le détachement d'agents de rang intermédiaire auprès des bureaux des coordonnateurs résidents et du Bureau de la coordination des activités de développement. Le PAM envisage également de collaborer avec des organismes opérationnels apparentés et les organismes

ayant leur siège à Rome afin d'augmenter le nombre de candidats de ces organisations dans le fichier des coordonnateurs résidents.

8. Le PAM a en outre la possibilité de faire fond sur ses travaux relatifs aux données pour soutenir les efforts d'analyse menés à l'échelle du système, notamment en renforçant ses capacités en matière d'évaluation et de cartographie de la vulnérabilité afin de guider la conception des PNUAD et d'appuyer l'assistance fournie par les Nations Unies aux bénéficiaires, et en participant à l'élaboration de la démarche à suivre pour mener des examens, des analyses et des évaluations en commun (à l'échelle du système et pour les différents PNUAD).
9. De par son double mandat et grâce à ses grandes capacités et à ses importants programmes dans les domaines de l'action humanitaire et du développement, le PAM s'emploiera aussi en amont, selon qu'il convient, à exploiter au mieux le lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix.
10. L'atelier a mis en évidence les possibilités dont le PAM dispose pour renforcer son approche en matière de partenariats, et, à cette fin, des parties prenantes clés se réuniront fin mars pour examiner comment le PAM peut optimiser ses méthodes et ses capacités de collaboration et intégrer des comportements plus propices au travail en partenariat. Les discussions ont également commencé avec des organismes apparentés, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le rôle d'intégrateur du PAM et la façon dont les organismes peuvent collaborer plus efficacement.

Redynamisation du rôle du système des coordonnateurs résidents

Rôles et responsabilités du système des coordonnateurs résidents

11. Le 1^{er} janvier 2019, le système des coordonnateurs résidents redynamisé a été lancé. L'objectif était de renforcer l'autorité des coordonnateurs résidents, plus hauts représentants du système des Nations Unies pour le développement, sur les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que la responsabilité de l'ensemble du système sur le terrain quant à la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et à l'appui apporté aux pays dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le cadre de ce processus, une nouvelle définition d'emploi des coordonnateurs résidents a été approuvée, et un nouveau cadre de gestion et de responsabilisation à l'échelle du système est en cours d'élaboration sous la direction de l'équipe de transition chargée de préparer la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
12. Au moment de la rédaction du présent document, il demeurait des inquiétudes quant à certaines propositions concernant les obligations au niveau des pays telles qu'énoncées dans le cadre de gestion et de responsabilisation. Les directions générales du PAM et d'autres organismes sont fermement déterminées à trouver des solutions constructives aux problèmes soulevés, de sorte que, conformément aux assurances données par le Secrétaire général, les réformes n'affaiblissent pas les responsabilités et les obligations de l'encadrement des organismes dans l'accomplissement des mandats respectifs de ces derniers sous la conduite de leurs organes directeurs.
13. Une fois que le cadre de gestion et de responsabilisation au niveau des pays aura été établi, le PAM examinera les définitions d'emploi de ses propres représentants dans les pays et les actualisera pour qu'elles soient conformes à la nouvelle définition d'emploi des coordonnateurs résidents et aux responsabilités mutuelles relatives aux résultats collectifs convenues dans le cadre de gestion et de responsabilisation, y compris la mise en place d'un double ordre hiérarchique matriciel bien défini. Le système d'évaluation et de notation du

PAM (PACE) appliqué aux représentants dans les pays sera également actualisé et intégrera des indicateurs correspondant aux nouvelles responsabilités mutuelles et aux objectifs définis dans le PNUAD des pays concernés.

14. Le cadre de gestion et de responsabilisation au niveau des pays destiné aux équipes de pays des Nations Unies devrait avoir un caractère provisoire en attendant l'élaboration des cadres régionaux et mondiaux correspondants et prendre en compte le fait que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable assume la responsabilité collective du Bureau de la coordination des activités de développement et du système des coordonnateurs résidents, comme le préconise la résolution 72/279.

Financement du système des coordonnateurs résidents

15. Le PAM participera aux négociations prévues au second semestre de 2019 sur la révision de la formule de partage des coûts entre organismes pour 2020 et informera le Conseil d'administration des conséquences budgétaires le cas échéant. La formule actuelle comprend une dérogation pour raison humanitaire, que le PAM espère voir maintenue.
16. Le PAM a participé à des initiatives menées à l'échelle du système pour déterminer le meilleur moyen d'appliquer le prélèvement aux fins de coordination d'une redevance de 1 pour cent sur la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon des critères stricts aux activités connexes de développement des Nations Unies. Des directives à l'échelle du système sur ce prélèvement ainsi que des directives internes du PAM à l'intention de ses bureaux de pays sont en cours d'élaboration. Pour l'heure, les directives à l'échelle du système établies par le Groupe du contrôle de la gestion fiduciaire du système des Nations Unies prévoient que le prélèvement s'appliquera uniquement au financement du domaine d'action privilégié "causes profondes" du PAM, et une clause à cet effet sera intégrée dans tous les accords de contribution pertinents. Le PAM continue d'encourager les donateurs à fournir un financement supplémentaire pour couvrir le paiement de cette redevance de 1 pour cent de sorte que sa participation financière ne se fasse pas au détriment de la mise en œuvre des programmes. En outre, il encourage les donateurs à effectuer des paiements directs au Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le système des coordonnateurs résidents afin de limiter les coûts de transaction liés au prélèvement.

Nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies

Redynamisation du système des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

17. Les directives sur la redynamisation des PNUAD sont en cours d'élaboration dans le cadre d'un processus de collaboration interinstitutions. Le PAM fait partie de l'équipe de conception des PNUAD et a contribué à l'élaboration des nouvelles directives. Il dirige également les travaux sur l'élaboration de la nouvelle génération des bilans communs de pays. Ces bilans devraient devenir une fonction permanente des Nations Unies et ne plus être un exercice ponctuel, de manière à fournir une analyse régulière de l'évolution de la situation et d'éclairer les travaux des Nations Unies en continu. Les directives relatives aux PNUAD redynamisés devraient être achevées d'ici à la fin mars 2019.
18. Les PNUAD étant appelés à devenir l'instrument le plus important de planification et de mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies, les directives prévoient des plans-cadres stratégiques de haut niveau qui intègrent tout à la fois les priorités spécifiques des pays et la valeur ajoutée des Nations Unies. La nouvelle approche exige que l'ensemble des priorités et des résultats énoncés dans les programmes de pays des entités des Nations Unies découlent des PNUAD. En conséquence, les directives internes du PAM sur les plans stratégiques de pays seront actualisées afin de tenir compte de la façon dont les

PNUAD éclaireront la conception des plans stratégiques de pays s'agissant des activités de développement. Dans le même temps, le PAM continuera de travailler à l'harmonisation du cycle d'élaboration de ses plans stratégiques de pays avec celui des PNUAD à mesure que les pays adopteront la nouvelle approche. Le PAM est bien placé pour suivre cette approche en application de son plan stratégique et de sa feuille de route intégrée.

Présence et composition des équipes de pays des Nations Unies

19. Les PNUAD devraient servir de base à une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, aboutissement d'un dialogue ouvert et inclusif entre les gouvernements hôtes et le système des Nations Unies pour le développement. Le PAM s'emploie déjà à adapter sa présence au contexte national, aux besoins et à sa mission; à cette fin, il a mené un examen de sa présence dans les pays et de ses modèles de fonctionnement et compte mettre en œuvre progressivement, à partir de 2020, les constatations issues de cet examen qui auront été approuvées.
20. Parallèlement, afin que les équipes de pays des Nations Unies et le personnel disposent des compétences et des capacités appropriées pour aider les pays à atteindre les ODD, des efforts sont déployés actuellement pour appuyer les activités de renforcement des capacités, notamment par la mise en place d'un conseil consultatif des Nations Unies sur l'apprentissage dans la perspective du Programme 2030, dont le rôle sera d'enrichir les connaissances, l'apprentissage et les savoir-faire relatifs aux ODD dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Le PAM participera activement à ces efforts et veillera à ce que les représentants dans les pays suivent la formation sur les ODD pour se préparer à leurs fonctions au sein des équipes de pays des Nations Unies.

Modalités de fonctionnement communes et locaux communs

21. Le PAM codirige les initiatives d'harmonisation des modalités de fonctionnement et de partage des locaux, et continue à ce titre de participer activement et d'apporter son soutien à une équipe de projet interinstitutions à plein temps composée de représentants du PNUD, de l'UNICEF, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Fonds des Nations Unies pour la population. Ces initiatives ont abouti à la signature par 11 entités, dont le Secrétaire général au nom du Secrétariat, d'une déclaration de reconnaissance mutuelle de leurs politiques et processus respectifs afin de permettre le regroupement des services administratifs au niveau des pays, comme cela est demandé dans l'examen quadriennal complet de 2016² (71/243). La contribution du PAM comprend: la présidence de l'équipe spéciale interinstitutions sur les locaux et services communs; la participation active aux travaux de l'équipe spéciale chargée de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement; et l'élaboration de nouvelles directives simplifiées concernant cette stratégie. Cette contribution a pour but de renforcer la collaboration interinstitutions et de déployer pleinement la stratégie auprès de toutes les équipes de pays des Nations Unies, conformément à l'objectif du Secrétaire général.
22. Dans le cadre de ces efforts, le Groupe de direction du PAM appuie la fourniture par le PAM de services à l'ensemble du système des Nations Unies dans des domaines tels que l'ingénierie et les infrastructures dans les situations d'urgence, la gestion des flottes et l'offre de services communs relatifs à la gestion de la chaîne d'approvisionnement au niveau mondial et au module des télécommunications d'urgence, ainsi que le renforcement progressif de services tels que la plateforme de réservation du PAM (humanitarianbooking.wfp.org). Cette plateforme assure un accès en ligne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux services essentiels de réservation destinés à la communauté d'aide humanitaire. Elle permet, par exemple, de réserver des résidences dans des structures et

² Voir la résolution 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 21 décembre 2016.

des centres des Nations Unies ou des vols vers les destinations desservies par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ou encore de prendre des rendez-vous dans les centres de soins des Nations Unies, partout dans le monde. Le PAM entend contribuer à la définition des services mondiaux qui sont indispensables à la réussite de la mise en commun des services administratifs.

Réaménagement de l'approche régionale

23. Au moment de la rédaction du présent document, le projet du cadre de référence de la réorganisation et du réaménagement des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement venait tout juste d'être communiqué par l'équipe de transition. L'approche comprendra la mise en place d'une équipe interne chargée de l'examen placée sous la direction du Secrétaire général adjoint/Conseiller spécial pour les réformes et comptant des représentants du Département des affaires économiques et sociales, de toutes les commissions régionales et de certaines entités du système des Nations Unies pour le développement. L'examen sera mené en deux étapes: la première consistera à analyser les ressources du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional et la seconde à analyser comment optimiser les structures, les mécanismes et les modalités de l'architecture régionale du système afin de la rendre plus efficace et plus efficiente. Le PAM est prêt à participer activement à l'examen à venir.

Orientation stratégique, supervision et responsabilité: obtenir des résultats à l'échelle du système

24. Pour renforcer les initiatives globales à l'appui du Programme 2030, l'équipe de transition chargée de préparer la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement élabore actuellement un document stratégique à l'échelle du système à présenter pour examen aux États membres. Ce document fournira des recommandations sur la marche à suivre pour remédier aux lacunes et aux chevauchements de la couverture du système. Il répertoriera les avantages comparatifs du système et les moyens que celui-ci peut utiliser afin d'appuyer plus efficacement les efforts déployés pour appliquer le Programme 2030 conformément aux mandats respectifs de ses membres. Le PAM soutiendra les initiatives globales menées pour renforcer sa contribution à l'établissement de rapports à l'échelle du système, y compris par l'intermédiaire de l'examen quadriennal complet.
25. En outre, dans le cadre des efforts déployés pour renforcer la responsabilité de l'ensemble du système, le Secrétariat du Conseil d'administration du PAM s'emploie actuellement à soutenir le Conseil et, en coordination avec les secrétariats des autres conseils d'administration, à améliorer les méthodes de travail des conseils d'administration. Il est notamment envisagé de formuler des recommandations préconisant, par exemple, de rechercher les points communs des ordres du jour des réunions de ces conseils afin de renforcer la coordination, de réduire le nombre de sessions et de jours de séance par an, d'encourager la tenue de réunions d'information des groupes régionaux et de développer l'accès à la documentation.

Financement du système des Nations Unies pour le développement

26. Le PAM participe activement aux initiatives en évolution rapide visant à faire adopter aux États membres et au système des Nations Unies pour le développement un pacte de financement en vue d'améliorer la souplesse et la prévisibilité des ressources allouées à ce dernier, en contrepartie du renforcement de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité quant aux résultats obtenus à l'échelle du système. De nombreux progrès ont été accomplis au sujet du pacte, mais celui-ci devra absolument prévoir une responsabilité mutuelle, et il ne reste pas beaucoup de temps pour le mettre au point. En tant qu'organisme dépendant entièrement de contributions volontaires, le PAM soutient les occasions d'obtenir un financement plus souple et plus prévisible et des modalités de financement innovantes.
27. Le PAM continue de contribuer activement à l'élaboration du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 pour le développement durable, qui a été créé pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD, et siège au comité directeur opérationnel de ce fonds. Sur les 290 millions de dollars É.-U. escomptés, 46 millions de dollars ont été versés, 65 millions de dollars supplémentaires sont engagés et 130 autres millions ont été annoncés. Un premier appel à propositions portant sur l'appui intégré aux politiques destinées aux ODD devrait avoir lieu dans les semaines à venir.

Conclusions et prochaines étapes

28. Étant donné que de nombreux éléments de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sont en cours d'élaboration et devraient être examinés lors du débat du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles en mai, le PAM continuera de prêter attention et de participer activement au processus de réforme à tous les niveaux. Il entend travailler avec toutes les parties prenantes dans le cadre d'enceintes interinstitutions pour aller de l'avant de manière constructive, tout en cherchant à atténuer et à anticiper les risques posés par le processus de changement lié à la réforme, en particulier s'agissant des opérations sur le terrain. Le PAM continuera de réfléchir aux réformes et à se préparer à les mettre en œuvre, notamment en faisant part de son savoir-faire dans ses domaines de compétence et en adaptant ses directives et ses pratiques selon que de besoin aux changements introduits.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ODD	objectif de développement durable
PNUAD	plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance